

**Procès verbal**  
**8E ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2016**  
**DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMESIE**

*Le 6 juillet 2017 à 16 h*

*Bistro Vassan  
502, Route 111  
Vassan, Québec  
J9P 0C1*

**Liste des membres présents :**

- M. Normand Roy;
- Mme Ève-Lyne Sylvestre;
- M. Gilles Bérubé;
- M. Luc Bossé;
- M. Ghislain Galarneau;
- Mme Patricia Boutin;
- Mme Magali Desjardins;
- M. Rolland Lord;
- M. Richard Genest;
- M. Olivier Pitre;
- Mme Ghislaine Dessureault.

**Aussi présents :**

- Mme Geneviève Mongeau (Directrice générale *par intérim*);
- Mme Kimberly Côté (Chargée de projets);
- M. Alexis Diep (Agent de sensibilisation, stagiaire);
- Mme Judith Sénéchal (Directrice générale, en congé de maternité);
- M. Richard Séguin (Vérificateur comptable);
- Mme Émilie Rolland (observateur invité);
- Mme Marjolaine Drouin (observateur invité);
- M. Frédéric Bilodeau (observateur invité);
- M. Gabriel Froment-Lacasse (observateur invité);
- M. Gilles Michaud (observateur invité).

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

La séance débute à 18 h 45 et la présidente, Mme Eve-Lyne Sylvestre, souhaite la bienvenue à tous. Mme Sylvestre effectue ensuite une courte présentation de l'organisme; son historique, sa mission et son mandat octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Mme Sylvestre présente ensuite rapidement la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que de l'attestation officielle du Plan directeur de l'eau du MDDELCC en décembre dernier.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. **Ouverture de la séance : Mot de bienvenue de la présidente**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2017**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2016**
4. **Assemblée des membres**
  - 4.1 Présentation des employés et du Conseil d'administration
  - 4.2 Rapport annuel des activités 2016-2017
  - 4.3 Prévisions budgétaires 2017-2018
  - 4.4 Présentation des différents projets 2017-2018
  - 4.5 Modifications aux règlements généraux Choix du vérificateur comptable
  - 4.6 Élections
5. **Questions diverses**
6. **Levé de la séance**

### **RÉSOLUTION OBVAJ 320-07-17**

**Objet : Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2016**

*Mme Patricia Boutin propose que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2017 soit adopté. La proposition est appuyée par M. Rolland Lord et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

### **3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 JUIN 2016**

La présidente demande aux membres s'ils ont bien reçu le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2016 et si les membres désirent qu'il soit lu. Mme Sylvestre présente ensuite les grandes lignes du document. Aucun membre ne demande de modifier le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2016.

#### **RÉSOLUTION OBVAJ-321-06-16**

**Objet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2015**

*M. Normand Roy propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2015. La proposition est appuyée par M. Gilles Bérubé et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

### **4. ASSEMBLÉE DES MEMBRES**

#### **4.1. PRÉSENTATION DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente effectue premièrement une brève présentation des employés de l'OBVAJ et la direction présente les membres du conseil d'administration pour les nouveaux membres et les observateurs invités.

La direction résume ensuite les grandes lignes du rapport d'activités annuel pour les membres présents dont les activités récurrentes de l'OBVAJ, les activités de formation auxquelles les employés de l'OBVAJ ont participé, les tâches et projets sur lesquels l'organisme s'est appliqué, les publications parues dans les médias ainsi que les événements auxquels l'OBVAJ a participé. Aucune question n'est posée à ce point.

#### **4.2. RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2016-2017**

M. Richard Séguin, vérificateur comptable pour des états financiers de 2016-2017 pour le compte de Consult Action RS inc., s'est présenté à l'avant de l'assemblée afin d'effectuer la présentation de la mission d'examen. Il est dit que les états financiers n'indiquent pas de faille dans la gestion de l'organisme. Celle-ci démontre que la comptabilité est conforme, seule une différence de 236,84 \$ est observée entre la comptabilité interne et la vérification comptable de fin d'année. Le déficit de 71 283,65 \$ annoncé lors de la présentation de la planification budgétaire lors de l'assemblée générale annuelle de 2016 a grandement été réduit; le déficit réel pour l'année 2016-2017 est plutôt de 29 285,00 \$. Cependant, il est mentionné qu'il

sera important pour les années à venir de réduire le déficit annuel et de rechercher plus de subventions afin d'assurer la pérennité de l'organisme. Une diminution des ressources humaines, des contrats réalisés, des subventions obtenues ainsi que la réduction des coûts des charges locatives suite au déménagement des bureaux de l'OBVAJ ont permis d'assurer les dépenses prévues en réduisant le déficit attendu.

Suite à la présentation des états financiers, deux questions ont été posées par l'assistance. M. Rolland Lord demande premièrement pour quelle raison le conseil d'administration n'engendre pas de placement bancaire concernant le montant du fond de roulement. Mme Mongeau ainsi que M. Séguin indiquent que le fonds de roulement est placé dans un compte épargne et que la gestion en est effectuée par la comptabilité et la direction générale. Les intérêts de ce compte épargne permettent de cumuler environ 1 000,00 \$ par année financière. M. Gilles Bérubé indique qu'il est risqué d'effectuer des placements avec un si faible fonds de roulement, le besoin de liquidités pour assurer les salaires de trois employés ainsi que l'embauche d'employés ponctuels demande de conserver un montant suffisant disponible rapidement pour la direction. Mme Mongeau indique également que la subvention du MDDELCC est déposée dans le compte sous différents versements et aucune date n'est garantie pour son dépôt, il est donc risqué de ne pas conserver assez de liquidités dans les comptes.

Une question est également posée par M. Gabriel Froment-Lacasse, celui-ci demande à la direction si une mission d'examen est réalisée à chaque fin d'année financière. Mme Mongeau répond que la mission d'examen annuelle est exigée afin de recevoir le financement statuaire du MDDELCC.

#### **RÉSOLUTION OBVAJ-322-07-17**

##### **Objet : Approbation du rapport d'activités annuel 2015-2016**

*M. Normand Roy propose l'approbation du rapport d'activités annuelles 2016-2017. La proposition est appuyée par M. Gilles Bérubé et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

#### **4.3. PLAN D'ACTION 2017-2018**

Le plan d'action est ensuite présenté par la direction. La proposition du plan d'action 2016-2017 demeure similaire à celle des années précédentes concernant les activités de représentation et de participation à divers comités régionaux ainsi qu'au niveau des communications pour la concertation et la sensibilisation, et ce, malgré les faibles subventions financières du MDDELCC. Le plan d'action comprend cinq (5) séries d'actions portant respectivement sur : le plan directeur de l'eau, les communications, informations, sensibilisation et formation, la protection des milieux et la restauration, le financement ainsi que les ressources humaines.

## RÉSOLUTION OBVAJ-323-07-17

### Objet : Approbation du rapport du plan d'action 2017-2018

*M. Ghislain Galarneau propose l'approbation du plan d'action 2017-2018. La proposition est appuyée par Mme Patricia Boutin et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

#### 4.4. PREVISIONS BUDGETAIRES 2017-2018

Mme Mongeau annonce premièrement que le financement statuaire provenant du MDDELCC reste inchangé pour l'année 2017-2018. Aucune augmentation du financement n'a été octroyée suite à la présentation du budget annuel du ministère. Toutefois, le MDDELCC a garanti un gel de la subvention pour trois (3) années consécutives, ce qui permet d'assurer à l'organisme qu'aucune coupure budgétaire ne sera effectuée au niveau du financement statuaire. Les prévisions pour l'année 2018-2017 sont encourageantes, car Mme Mongeau affirme que différentes subventions ont été obtenues afin de financer la mise en œuvre des projets d'importance. Une subvention de 24 500,00 \$ a été obtenue dans le cadre du projet *d'Analyse de la qualité de l'eau de surface*, une subvention de 14 324,89 \$ a été obtenue dans le cadre du projet *Avec ma bande riveraine, j'y gagne !* et une subvention salariale de 3 607,10 \$ a été octroyée par le programme fédéral Emploi-été Canada pour financer l'embauche d'un stagiaire afin de réaliser les formations *De l'eau pour tous ? S'adapter aux changements climatiques*. Comme l'OBVAJ entre dans la phase officielle de mise en œuvre du Plan directeur de l'eau, il sera essentiel, à partir de maintenant, d'aller chercher du financement externe afin de mettre en œuvre le plan d'action et de voir au développement de projets.

Mme Mongeau présente un déficit anticipé de 46 192,20 \$ pour la fin de l'année 2017-2018. Toutefois, elle mentionne que seules les ressources confirmées sont prises en compte dans la planification budgétaire présentée. Les contrats qui seront effectués ainsi que les commandites n'ont pas été considérés lors de la planification budgétaire. De plus, la masse salariale budgétée comprend l'emploi de deux employés à temps plein, les salaires des mesdames Mongeau et Côté, ainsi que le salaire du stagiaire estival, en plus du salaire de Mme Sénéchal pour les vingt-deux semaines (22) de l'année financière lors de son retour de congé de maternité. Ces prévisions ont donc été effectuées sans risque et afin de s'assurer de toute éventualité. Toutefois, si aucune subvention salariale n'est obtenue au courant de l'année, Mme Mongeau mentionne que la charge salariale devra revenir à deux employés à temps complet et un stagiaire estival.

Les changements au niveau de la planification budgétaire de 2017-2018, en comparatif aux années antérieures, se perçoivent au niveau des coûts engendrés par la mise en œuvre de projets concrets. Ils se concrétisent par la hausse des coûts d'analyse de laboratoire, d'achat de matériel terrain ainsi qu'au niveau de l'embauche de contractuels.

Une question est ensuite posée par M. Olivier Pitre concernant la mise en œuvre des projets. Celui-ci demande à la direction si la masse salariale est réduite suite au retour de congé de maternité de Mme Sénéchal, est-ce que tous les projets prévus seront tout de même réalisés ? Mme Mongeau répond que les projets seront en grande majorité réalisés à l'été 2017 et que les projets sont planifiés en fonction d'être pilotés par Mme Mongeau et Mme Côté pour l'instant. Lors du retour de Mme Sénéchal, la majorité des projets terrains seront réalisés et la période hivernale sera consacrée à mettre à jour la version finale du Plan directeur de l'eau, de voir à la continuité de la TRGIEBV ainsi que de préparer le forum régional municipal sur la gestion intégrée de l'eau.

### **RÉSOLUTION OBVAJ-324-07-17**

#### **Objet : Approbation des prévisions budgétaires 2017-2018**

*M. Luc Bossé propose l'approbation des prévisions budgétaires 2017-2018. La proposition est appuyée par Mme Patricia Boutin et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

#### **4.5. PRESENTATION DES DIFFERENTS PROJETS 2017-2018**

Mme Kimberly Côté procède premièrement à une présentation sommaire des différents projets qu'elle opère pour 2017-2018. Elle présente premièrement le projet de géomatique portant sur l'analyse spatiale des sous-bassins versants. Ce projet a ensuite permis, depuis le début de l'année financière, de déterminer des stations d'échantillonnage des eaux de surface sur les bassins versants prioritaires, où aucun ou un faible suivi du ministère est effectué. Elle présente donc ensuite le projet d'échantillonnage des eaux de surface qui se veut un programme complémentaire au *Réseau-rivières* ainsi qu'au *Réseau de surveillance volontaire des lacs*. Mme Côté présente ensuite le programme développé par le Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'Eau (G3E) qui sera réalisé par l'OBVAJ sur le territoire. Ce projet provincial est intitulé *Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir*. Pour conclure, Mme Côté présente le projet du Forum municipal sur l'eau qui sera réalisé plus tard au courant de l'année. Ce dernier vise à augmenter la concertation entre les municipalités du territoire sur différents sujets spécifiques de la gestion intégrée de l'eau qui interpellent les acteurs municipaux.

Mme Mongeau présente ensuite les différents projets qu'elle opère pour 2017-2018, soit le projet de caractérisation de bandes riveraines en milieu agricole *Avec ma bande riveraine, j'y gagne !* Ce projet est réalisé en collaboration avec le Groupe Conseil Agricole de l'Abitibi et consiste à effectuer la caractérisation de dix (10) lots agricoles en bandes riveraines sur le bassin versant de la rivière Harricana. La finalité du projet consiste à déposer une demande collective de revégétalisation des bandes riveraines au programme Prime-Vert pour la période estivale 2018. Mme Mongeau présente ensuite le projet de sensibilisation et de

prévention aux espèces aquatiques exotiques envahissantes, réalisé en collaboration avec les partenaires du Comité de lutte contre les espèces exotiques envahissantes de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce projet permettra d'implanter des panneaux de sensibilisation sur le lavage des embarcations nautiques aux rampes de mise à l'eau publique sur le territoire. Pour l'instant, seule la MRC d'Abitibi a financièrement soutenu le projet afin de financer l'impression de panneaux permanents.

Puis, M. Alexis Diep présente le projet de formation *De l'eau pour tous ? S'adapter aux changements climatiques*. Cette formation fait suite à la formation octroyée gratuitement par l'OBVAJ aux citoyens ainsi qu'aux acteurs municipaux sur les bonnes pratiques riveraines. M. Diep indique que cette année, la formation présente de manière concrète, les bonnes pratiques à adopter afin d'adapter les comportements en prenant compte de la réalité des changements climatiques sur le territoire.

Mme Mongeau indique en dernier lieu qu'une partie de l'année sera réservée à la mise jour de la version de travail du Plan directeur de l'eau. En effet, diverses données ont été collectées dans les dernières années concernant les eaux de surface et souterraines du territoire, il est donc important d'ajouter ces informations à la version de travail. Ce travail sera réalisé à partir de la fin de l'automne ou au début de la période hivernale selon les projets en cours.

#### **4.6. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS GENERAUX**

Afin de répondre à la demande de différents acteurs externes souhaitant adhérer à l'OBVAJ, Mme Mongeau présente à l'assemblée une proposition de l'article suivant :

##### Article 3.1 – Condition et éligibilité

La Corporation compte une (1) catégorie de membres.

Toute personne morale ou physique habitant ou œuvrant sur le territoire d'intervention de la Corporation, et intéressée à promouvoir sa mission, peut devenir membre en autant qu'il signe une convention d'adhésion et paie les droits prévus à cet effet à la Corporation.

Les membres doivent signer une convention d'adhésion et payer les droits prévus à cet effet à la Corporation. Leur adhésion est entérinée par le conseil d'administration de la Corporation lors de la réunion suivant la demande d'adhésion.

Les membres réguliers sont éligibles comme administrateurs de la Corporation et ont le droit :

- a) De participer à toutes les activités de la corporation;
- b) De recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres;

- c) D'assister, de demander la parole et de voter aux assemblées des membres.

La Corporation peut instituer tout autre groupe de membres sujet à l'approbation de l'assemblée générale lors de l'assemblée générale suivante. Sont considérés comme membres observateurs, les membres qui représentent un ministère ou la Conférence régionale des élus. Ils ne sont pas éligibles sur le conseil d'administration.

Mme Mongeau propose aux membres de modifier l'article 3.1 pour l'article suivant :

*La Corporation compte une (1) catégorie de membres.*

*Toute personne morale ou physique intéressée à promouvoir sa mission peut devenir membre, en autant qu'elle signe une convention d'adhésion et paie les droits prévus à cet effet à la Corporation.*

*Les membres doivent signer une convention d'adhésion et payer les droits prévus à cet effet à la Corporation. Les membres réguliers sont éligibles comme administrateurs de la Corporation et ont le droit :*

- a) De participer à toutes les activités de la corporation;
- b) De recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres;
- c) D'assister, de demander la parole et de voter aux assemblées des membres.

La Corporation peut instituer tout autre groupe de membres sujet à l'approbation de l'assemblée générale lors de l'assemblée générale suivante. Sont considérés comme membres observateurs, les membres qui représentent un ministère ou la Conférence régionale des élus. Ils ne sont pas éligibles sur le conseil d'administration.

Suite à une discussion avec les membres, ceux-ci sont d'accord avec le fait qu'une personne morale ou physique intéressée à promouvoir la mission de l'OBVAJ devienne membre. Toutefois, l'assemblée demande que la résolution présentée soit revue par la direction afin d'intégrer une clause indiquant que les membres ne résidant pas sur le territoire de l'OBVAJ ne puissent présenter leur candidature afin d'accéder à un poste sur le conseil d'administration. La direction entend la requête de l'assemblée et assurer qu'elle présentera une nouvelle proposition d'article lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Aucune résolution n'est adoptée par l'assemblée.



#### 4.7. CHOIX DU VERIFICATEUR COMPTABLE

Afin de préparer la mission d'examen pour l'année financière 2017-2018, Mme Mongeau présente les différentes soumissions effectuées concernant la vérification comptable.

- La première soumission a été déposée à *Gestion Bossé & associés inc.* pour un montant de 2 250,00 \$ annuellement lors de la signature d'un contrat de trois (3) ans;
- La deuxième soumission a été déposée à la firme *Lacroix Cotnoir Boucher S.E.N.C.R.L.* pour un montant de 2 000,00 \$ pour l'exercice de 2018, 2 100,00 \$ pour l'exercice de 2019 et finalement de 2 200,00 \$ pour l'exercice de 2020, lors de la signature d'un contrat de trois ans;
- La troisième soumission a été déposée à *Consult Action RS Inc.* pour un montant de 975,00 \$ pour l'année 2018.

#### RÉSOLUTION OBVAJ-325-07-17

##### Objet : Choix du vérificateur comptable pour l'année 2017-2018

*Mme Eve-Lyne Sylvestre propose l'embauche de la firme Consult Action RS Inc. afin de réaliser la mission d'examen pour l'année financière 2017-2018. La proposition est appuyée par M. Ghislain Galarneau et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*

#### 4.8. ÉLECTIONS

Aucune élection n'est réalisée pour l'assemblée générale annuelle comme les postes à renouveler sont des postes désignés.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

Mme Mongeau demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant chacun des points présentés. Aucune question n'est posée.

## 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance termine à 21 h 46.

### **RÉSOLUTION OBVAJ-326-07-17**

**Objet : Levée de l'assemblée générale annuelle**

*M. Ghislain Galarneau propose la levée de l'assemblée. La proposition est appuyée par Mme Patricia Boutin et est adoptée à l'unanimité.*

*Adopté*